



Le Bulletin Syndical

SNUipp-FSU 15

Trimestriel supplément 1 au numéro 52 de sept, oct, nov. 2006

Prix : 0,5 € Abonnement : 4 €

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

DÉPOSÉ LE 18-10-2006

Faux débats et vrais coups bas dans l'Éducation Nationale : positions ahurissantes de notre ministre sur la lecture, sanctions disciplinaires contre ceux qui osent s'exprimer, campagne de dénigrement dans les médias financée par une obscure association. Conternant western et polémiques outrancières.

Chercherait-on à déstabiliser une Éducation Nationale déjà en souffrance suite aux restrictions qui lui sont imposées et aux difficultés de tous ordres auxquelles elle se trouve confrontée, dans une société en mal d'avenir ?

Nous nous devons de réagir sans céder au fatalisme. Des détails sur les dossiers chauds et l'organisation de la lutte dans ce bulletin, avec un seul mot d'ordre : au nom des valeurs que nous défendons tous : **RESISTONS !!**

SOMMAIRE

Page 1 : Edito
Page 2 et 3 : Lecture selon de Robien.
Page 4 : Direction d'école, mobilisation unitaire.
Page 5 : Mémento des actions en cours.
Page 6 : Infos générales.
Page 7 : Que faire si la police intervient dans une école ?
Page 8 : Appel à la manifestation du 21 octobre.

"Le Bulletin Syndical"
SNUipp-FSU 15
Syndicat National Unitaire des Institueurs,
Professeurs des écoles et PEGC
Section du Cantal
Siège social : Bâtiment de l'Horloge
7 Place de la Paix 15 000 Aurillac
Tél : 04 71 64 03 35
e.mail : snu15@snuipp.fr
Site : <http://15.snuipp.fr/>
Directeur de publication : Michel MARCHE
ISSN : 1243-7913
CPPAP : 0508 S 07946
Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 15. Conformément à la loi du 06/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant. en vous adressant au SNUipp 15, Bât. De l'horloge, Place de la Paix, 15 000 Aurillac, Tel 04 71 64 03 35

TONS
POUR L'AVENIR DU CANTAL
RECONQUERIR LES SERVICES PUBLICS
A L' APPEL DE : FSU - CGT - CFDT - FO - UNSA - SOLIDAIRES -
MODEF - CONFEDERATION PAYSANNE

RASSEMBLEMENT ET MANIF.

SAMEDI 21 OCTOBRE

A 9 H 30 PLACE DU 8 MAI AURILLAC



Lecture, de Robien fait globalement l'unanimité contre lui

Et de deux pour notre ministre. Après avoir interdit de cours notre collègue Roland Goigoux, voilà qu'il s'en prend à un IEN qui n'a eu qu'un tort, celui de dire, après tant d'autres, l'évidence : les derniers textes officiels parus n'imposent aucunement la méthode syllabique, contrairement à ce qu'en dit le ministre.

Bien dire, c'est trop dire. Des sanctions disciplinaires sont à l'étude ! Ainsi encouragée par le Ministre, une association n'hésite pas à appeler à la délation ! (*Lire page suivante*)

Hallucinant, indigne et en tous points inacceptable. Les mots nous manquent pour qualifier la situation nouvelle qui est en train de s'ébaucher et que l'on croyait d'un autre temps.

Liberté d'expression, liberté de penser: veut-on vraiment, dans notre pays, rayer ces mots de notre vocabulaire ? Alors il nous appartient de les défendre, dès aujourd'hui, en clamant notre solidarité avec nos collègues honteusement agressés.

Monsieur le Ministre, ça suffit ! Non au délit d'opinion à l'Éducation Nationale (Communiqué de presse du SNUipp National du 8 octobre 2006)

Le Ministre de l'Éducation Nationale a annoncé au Sénat qu'un inspecteur de l'Éducation Nationale de l'Académie de Lille faisait l'objet d'une

procédure disciplinaire. Il veut ainsi prouver sa détermination à poursuivre la polémique sur la lecture. Sans doute à bout d'arguments et alors que de nombreux scientifiques ont pris leur distance avec son discours simpliste et démagogique, il recourt à un autoritarisme inquiétant. Il vient d'écartier de la formation des futurs inspecteurs Roland Goigoux, spécialiste reconnu de l'apprentissage de la lecture. Il voudrait empêcher les enseignants d'expliquer publiquement leurs pratiques et de

construire un climat de confiance avec les parents qui favorise les apprentissages des enfants. Il s'attaque maintenant aux corps d'inspection. Preuve de force ou aveu d'impuissance ?

En cette rentrée, les enseignants, les inspecteurs et les formateurs ont travaillé avec professionnalisme et ont cherché à mettre en œuvre les programmes en matière d'apprentissage de la lecture. Ce sont les déclarations ministérielles démagogiques qui ne correspondent pas aux pro-

grammes en vigueur. Le SNUipp s'oppose à la mise au ban de certains formateurs et à l'appauvrissement de la formation et de la recherche. Il apporte tout son soutien aux enseignants, aux formateurs et aux inspecteurs victimes de cet autoritarisme. Il demande au ministre de lever toutes les menaces de sanction. Dans le cas contraire, le SNUipp proposera à toutes les organisations de l'Éducation de construire une action unitaire de grande ampleur.

Circulaire de Robien sur la lecture : quoi de neuf ? Rien!

C'est peut-être là le plus incroyable dans cette histoire. Les modifications apportées le 24/03/06 aux programmes de 2002 sont si faibles qu'on a du mal à comprendre en quoi elles amèneraient un quelconque changement sur le fond...

Sur les 9 pages de texte, seules quelques lignes sont concernées.

La phrase : « La plupart des

« méthodes » de lectures proposent aujourd'hui des programmes de travail équilibrés » est supprimée. Cette phrase était de toute façon assez floue avec ce « La plupart » qui n'est guère précis. En revanche, l'idée de constituer un répertoire de mots connus qui serviront ensuite à nourrir les analyses n'est pas retirée, or il s'agit bien là d'une approche globale. Il est d'ailleurs dit plus loin : « L'apprenti lecteur doit apprendre à se servir efficacement des approches directe (lecture courante) et indirecte (lecture syllabique) [...] qui se consolident mutuelle-

ment ». Le paragraphe 2.4 est modifié pour renforcer la consigne d'une double approche de la lecture: du mot vers ses constituants, et des constituants vers le mot. Toujours au paragraphe 2.4 la partie programmation des activités est supprimée. Elle comportait une vingtaine de lignes et citait explicitement la méthode Freinet pour la mettre en parallèle avec d'autres méthodes.

Sans en condamner aucune, les programmes alertaient sur le fait que certaines méthodes rejettent la phase de déchiffrage: « on considère aujourd'hui que ce choix comporte plus d'in-

convénients que d'avantages ». Curieusement, le Ministre supprime cette partie. Le texte qui vient en remplacement tend à faire il est vrai une place plus affirmée au déchiffrage (« un entraînement systématique à la relation entre graphème et phonème doit être assurée ») ce qui ne contredit en rien l'idée d'une double approche développée dans tous les autres paragraphes.

En conclusion : « Beaucoup de bruit pour rien » comme disait Chèquespire, pardon Shakespeare (Ah! La méthode syllabique.)

Lecture : la méthode alpha-bêtise de SOS Éducation

Le message suivant est paru dans la Montagne du 13 octobre 2006 sous forme de publicité payante.

Le SNUipp s'en fait gracieusement l'écho. Accrochez-vous, c'est du hard ! :

Si votre enfant est en CP, il a plus de neuf chances sur dix d'être en train d'apprendre à lire avec la méthode semi-globale.

Pour réagir, vérifier le nom du manuel de votre enfant et appelez vite SOS Éducation au 01 45 81 22 67.

Selon un sondage réalisé par l'IFOP pour l'association SOS Éducation paru le 11 septembre 2006, 92% des enseignants utilisent cette année une méthode de lecture mixte, ou semi-globale.

Ces méthodes peuvent provoquer de graves problèmes chez les enfants : dyslexie, difficultés en lecture et orthographe, et risques de séquelles.

Ces méthodes ont été interdites par la directive ministérielle du 3 janvier 2006. Tous les enseignants de CP devraient aujourd'hui utiliser une méthode de lecture syllabique, sur le principe du B.A-BA.

Appelez SOS Éducation au 01 45 81 22 67 en indiquant le nom du manuel de lecture utilisé par votre enfant en CP.

Votre témoignage, qui restera anonyme, nous permettra d'apporter au ministre de l'Éducation Gilles de Robien des informations précises et concrètes sur la non-application de la réforme sur le terrain.

C'est le meilleur moyen que nous ayons pour obliger l'Éducation Nationale à prendre des mesures d'urgence permettant à tous les enfants de CP d'apprendre à lire avec une bonne méthode.

De nombreux collègues ont réagi à cette annonce, merci à ceux qui nous ont contactés et fait part de leur démarche. Nous avons nous aussi appelé cette association pour leur demander la référence du texte interdisant les méthodes mixtes.

Nous n'avons pas eu de réponse, sinon un renvoi à des déclarations du Ministre dans les médias ou dans des réunions publiques.

Le problème est bien là : le ministre dit une chose, mais les instructions officielles qu'il a lui-même signé disent le contraire. (voir page précédente)

Lecture : DANGER

Le ministre poursuit son offensive sur la lecture: déclaration caricaturale à la presse, menaces de sanction envers un IEN, autoritarisme, simplisme pédagogique ... L'association SOS éducation publie dans la presse régionale des appels à délation.

Dvd lecture\censure : le ministre vient d'envoyer à toutes les écoles un DVD intitulé « apprendre à lire » sensé aider à la mise en œuvre des modifications des programmes sur l'apprentissage de la lecture. Le DVD reprend des interventions de chercheurs lors d'un séminaire organisé l'an dernier... en les censurant !

Le collectif « lecture » a décidé d'une motion à proposer en conseil des maîtres, conseil d'école, et le SNUipp\FSU vous invite à consulter sur son site le diaporama lecture, ensemble contrôlons cette campagne aux niveaux départemental et national

Résistons et réagissons :

Motion Conseil d'école, Conseil des maîtres, ...

Le Conseil d'école de considère que la réussite des enfants passe par l'instauration d'un climat de confiance entre les parents d'élèves et les enseignants. Climat de confiance que les responsables de l'Éducation nationale doivent favoriser et non remettre en cause. Elle ne passe ni par un retour aux méthodes du passé, ni par le simplisme pédagogique, ni par l'autoritarisme.

L'apprentissage initial de la lecture peut et doit être amélioré. C'est en procédant à des recherches rigoureuses, en renforçant la formation et l'accompagnement des enseignants, en améliorant les conditions d'enseignement et d'apprentissage que l'École peut développer les compétences des élèves en lecture.

Or, les prises de position publiques du ministre de l'Éducation Nationale, par leur simplisme et leur autoritarisme, ne respectent ni les parents, ni les enseignants. De plus, elles ne sont pas conformes aux programmes.

C'est pourquoi le Conseil d'école de demande au Ministre de l'Éducation de cesser de caricaturer l'enseignement de la lecture et la formation des enseignants, et d'arrêter d'entretenir d'injustes suspicions au sein de l'École.

A, le / / 2006

Motion à adresser à M. l'Inspecteur d'Académie, un double aux organisations syndicales, de parents d'élèves ou aux organisations signataires du 4 pages.

DIRECTION D'ECOLE : MOBILISATION UNITAIRE

**SNUIPP-FSU, SGEN-CFDT, SUD Education, SNUDI-FO,
et SDEN-CGT unis dans l'action :**

Les sections cantaliennes **SNUIPP-FSU, SGEN-CFDT, SUD Education, SNUDI-FO, SDEN-CGT**, non signataires du protocole " direction d'école " considèrent la mise en place du protocole d'accord sur la direction d'école inacceptable, comme l'ont très majoritairement exprimé les collègues dans les consultations organisées par l'ensemble des syndicats.

Ces mesures, décidées à l'occasion d'un simulacre de négociations, sont très insuffisantes au regard des revendications de la profession.

Dès la rentrée, les conditions de travail des directeurs se sont aggravées de manière criante notamment avec la mise en place des stages " filés " qui conduisent à

- l'impossibilité de choisir le jour de décharge pour les directeurs (ou le jour libéré pour les collègues à 80%).)
- Un alourdissement des responsabilités pour les directeurs et collègues à 80% que l'on charge du suivi des PE2.
- une nouvelle réduction du volume de formation continue avec la suppression d'un stage trois semaines pour les PE2

Une autre responsabilité incombe également désormais aux directeurs : celle d'embaucher des EVS

Si, comme l'explique le Ministre, il y a nécessité d'apporter une assistance aux directeurs d'école, cela doit se faire sous la forme d'emplois stables, qualifiés, et non par des contrats de 10 mois payés moins de 700€ net par mois et, qui plus est, limités à l'année scolaire 2006/2007.

Claironner à la rentrée qu'il y a 50 000 chômeurs de moins semble être le seul objectif de ce gouvernement.

Abandonner toute action maintenant, c'est renoncer à la moindre avancée pour des années.

En conséquence, les sections cantaliennes du SNUIPP-FSU, SGEN-CFDT, SUD Education, SNUDI-FO, SDEN-CGT:

- Exigent le retrait du protocole sur la direction d'école
- Appellent les directeurs d'école à poursuivre et renforcer le blocage administratif
- Appellent l'ensemble des collègues à soutenir ces actions.

POUR EXIGER L'OUVERTURE DE VÉRITABLES NEGOCIATIONS.

Les cinq organisations **SNUIPP-FSU, SGEN-CFDT, SUD Education, SNUDI-FO, SDEN-CGT** prendront avec les enseignants toutes les initiatives nécessaires sur le terrain.

Consignes de blocage administratif de la direction d'école proposées par l'intersyndicale départementale du Cantal : SNUIPP-FSU, SGEN-CFDT, SUD Education, SNUDI-FO, SDEN-CGT

- Blocage des enquêtes statistiques (enquête 19, prévision d'effectifs...), bilans et comptes-rendus demandés par l'administration : éducation nationale, collectivités territoriales.
- Aucune participation aux réunions hors temps de travail ou sur le temps de travail si pas de remplacement.
- Aucun déplacement pour récupérer des documents administratifs quels qu'ils soient.
- Aucune communication de résultats d'évaluation à l'IEN.
- Aucune communication des résultats des élections du Conseil d'école (action d'information et demande de soutien auprès des parents et des élus).
- Aucune transmission de dates, de compte-rendus, de relevés de décision concernant les concertations, conseils de maîtres et de cycles.

TOUS ENSEMBLE, REVENDIQUONS :

- **Le retrait du protocole**
- **La réouverture des négociations pour une meilleure prise en compte du temps de travail et de l'accroissement des responsabilités qui pèsent de plus en plus lourdement sur la direction.**

PETIT MEMENTO DES ACTIONS EN COURS

(A garder sous la main en cas de doute)

Absences non remplacées

Lorsqu'une absence prévue n'est pas remplacée, informer les parents et le maire de la situation et demandez aux parents de garder les enfants. (consultez notre site internet pour les modèles de lettre), prévenir l'administration ainsi que la section du **SNUipp**. La section apportera un soutien résolu à toutes les écoles qui appliqueront la consigne.

Blocage administratif :

Consignes de blocage administratif de la direction d'école proposées par l'intersyndicale départementale du Cantal :

SNUIPP-FSU, SGEN-CFDT, SUD Education, SNUDI-FO, SDEN-CGT

- ⇒ Blocage des enquêtes statistiques (enquête 19, prévision d'effectifs...), bilans et comptes-rendus demandés par l'administration : éducation nationale, collectivités territoriales.
- ⇒ Aucune participation aux réunions hors temps de travail ou sur le temps de travail si pas de remplacement.
- ⇒ Aucun déplacement pour récupérer des documents administratifs quels qu'ils soient.
- ⇒ Aucune communication de résultats d'évaluation à l'IEN.
- ⇒ Aucune communication des résultats des élections du Conseil d'école (action d'information et demande de soutien auprès des parents et des élus).
- ⇒ Aucune transmission de dates, de comptes-rendus, de relevés de décision concernant les concertations, conseils de maîtres et de cycles.

Obligations de services : 27 heures et rien que 27 heures :

- ⇒ Pas d'obligation de réunion en dehors de celles-ci, de quelle que nature qu'elle soit. Vous n'avez aucune obligation de vous rendre aux diverses **invitations** qui vous sont adressées lorsqu'elles concernent des réunions hors temps de travail. Les déplacements ne sont remboursés que si vous répondez à une **convocation** écrite, auquel cas vous ne devez pas omettre de réclamer un formulaire à l'IEN ou au CPC qui encadre la réunion.

**SE RESIGNER
NUIT GRAVEMENT A LA SANTE**
Ceci est un message du SNUipp

INFOS GÉNÉRALES

Premier concours interne PE

Il aura lieu le mercredi 7 mars 2007.

Date d'ouverture du registre des inscriptions : jeudi 14 septembre 2006.

Date limite de retrait des dossiers d'inscription : mercredi 25 octobre 2006 à 17h, bureau 211 de l'IA.

Date limite de dépôt des dossiers d'inscription : mercredi 15 novembre 2006 à 17h, bureau 211.

Le nombre de postes ouverts au concours n'est pas encore connu.

Ce nombre est en baisse chaque année, car il est calculé entre autres à partir du nombre de candidats de l'année précédente. Et il y a de moins en moins de candidats chaque année !

Il est beaucoup plus intéressant de devenir PE en passant le concours que par ancienneté, vous bénéficiiez alors d'une reconstitution de carrière.

Mais si vous n'avez pas 15 ans d'ancienneté dans le corps des instituteurs, vous perdez le droit à la retraite à 55 ans. (Quoi qu'on puisse douter que ce droit perdure, vu les annonces de porter la durée de cotisation à 45 ans...)

N'hésitez pas à prendre contact avec le SNUipp 15 pour des conseils personnalisés.

RETOUR SUR LA GREVE DU 28 SEPTEMBRE

Il y a ceux qui pensaient : « c'est trop » et ceux qui jubilaient : « ce n'est pas assez ». Ceux qui estimaient : « c'est trop tôt » et ceux qui auraient préféré que ce soit « organisé autrement ».

Le 28 septembre dernier, finalement, il y avait pourtant presque 40 % d'enseignants en grève dans les écoles du Cantal, et sans doute autant et plus qui sans être grévistes approuvaient ce mouvement. Car trop c'est trop.

Point n'est besoin de faire une fois de plus la litanie des difficultés que vous rencontrerez tous au quotidien dans vos classes. Accablant bilan qui a de quoi désespérer le plus motivé des enseignants.

Pourtant, chacun sent bien que de baisser les bras ne résoudrait rien.

Les enseignants ont à cœur d'enseigner et ils ont raison. Cela rend nos luttes souvent délicates à mener car il s'agit de ne pas nuire à nos élèves. Entre ce souci d'éthique et l'impérieuse nécessité d'exprimer notre exaspération, le passage est souvent étroit. C'est là le chemin que recherche avec obstination le SNUipp, avec ceux qui pensent de même.

Nous refusons les compromissions hasardeuses qui finissent vite par n'être que serviles acceptations du fait accompli, mais nous nous méfions aussi des slogans faciles et définitifs de ceux qui attendent pour bouger une hypothétique révolution supposée résoudre tous les pro-

SUR VOS AGENDAS

Mercredi 18 Octobre, 17h30, salle 701 : **Assemblée Générale** de la FSU15. Tous les adhérents SNUipp15 y sont conviés.

Jeudi 19 octobre à 20h : ATTAC15 présente « petites vérités et grands mensonges sur l'économie », une conférence-débat animée par André-Jacques Holbecq (économiste, mouvement « éco-sociétal ») à la Cave, rue de la Coste (entrée libre)

Samedi 21 octobre, à 9h30, **manifestation** pour les service publics et contre la privatisation de GDF, départ place du 8 mai.

Mercredi 8 novembre à 17h00 : **Conseil Syndical du SNUipp** (ouvert à tous les syndiqués à jour de leur cotisation).

Attention, ce CS était initialement prévu le 18 octobre mais a été repoussé en raison de l'AG FSU prévue le même jour.

Samedi 11 novembre en soirée, **colloque** « tous fichés pour quoi faire ? », (sur le même type que le colloque « résistance sociale » du 1er avril avec José Bové et Gilles Sainati), avec, entre autres, un membre du bureau national du SNUipp-FSU qui viendra nous parler de base élèves.

Mercredi 22 novembre de 9h à 12h, **Réunion d'information syndicale sur le temps de travail** du SNUipp au Centre des Congrès.

STAGES FORMATION CONTINUE :

Les résultats de la CAPD du 17 octobre ont été envoyés par mail à toutes les écoles.

Vous pouvez également les retrouver sur notre site :

<http://15.snuipp.fr/>

Conseil Syndical : Initialement prévu le 18 octobre, il est remis au mercredi 8 novembre

Erik Rousseaux

Que faire si la police vient à l'école pour emmener un élève ?

À Tulle, lundi 25 septembre, une enfant de 4 ans, d'origine arménienne, a été interpellée à l'école maternelle annexe de l'IUFM de Tulle, apprenait-on par le Réseau Éducation Sans Frontière.

D'après nos dernières informations, la police n'aurait pas pénétré dans l'école, mais aurait attendu sur le trottoir pendant que des adultes responsables de l'enfant allaient la chercher dans les locaux scolaires. Quoi qu'il en soit, cela pose la question : que faire si ça arrive dans votre école ?

Pour qu'un policier ou un gendarme pénètre dans l'école pour emmener un enfant, il doit disposer d'un "mandat d'amener" délivré par un magistrat. Le directeur exigera que le gendarme ou le fonctionnaire de police établisse un procès-verbal de remise de l'enfant et lui en laisse un exemplaire.

Dans ces deux cas, les enseignants veilleront :

- à vérifier la qualité des personnes et la validité des pièces justifiant la présence des enquêteurs ;
- à rendre compte des faits de suite (téléphone puis confirmation écrite) à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

Un enseignant, un directeur ou une directrice ne peuvent s'opposer à ce qu'un élève soit extrait de l'enceinte scolaire par des représentants de la force publique dès lors que ceux-ci disposent d'un mandat d'amener ou d'un mandat d'arrêt émanant du procureur de la République ou d'un juge d'instruction.

(Extrait du Kisaitou)

Pour information la Fédération Nationale des Autonomes de Solidarité dans un communiqué du 8 juin 2006 déclare « *L'autonome de Solidarité Laïque Départementale et la Fédération des Autonomes de Solidarité mettront à disposition de leurs adhérents, confrontés à ce type de problème, leurs avocats conseils et assureront leur défense en cas de mise en cause lorsqu'ils auront pris la défense de la communauté éducative dont ils ont la charge.* »

Les consignes de RESF (Réseau Education Sans Frontière)

- Répondre si possible que les enfants sont absents ce jour ;
- Mettre les enfants à l'abri en sollicitant au plus vite des adultes référents ;
- Informer tout de suite les parents d'élèves et des journalistes ;
- En tout état de cause, refuser de remettre ces enfants à l'autorité qui les exige, et ne peut s'en prévaloir (sauf à avoir l'autorisation écrite des responsables légaux).

La responsabilité ne doit pas reposer sur une seule personne, en l'occurrence le directeur, mais sur une mobilisation impliquant l'ensemble de la communauté éducative

En résumé :

L'école est dans l'obligation de remettre l'enfant lorsque la police se présente avec une commission rogatoire du juge, ce n'est jamais le cas pour les familles sans papiers. Il y a commission rogatoire en cas de maltraitance....

Pour remettre donc un enfant à la police qui n'a pas de papier officiel quelconque, le plus simple est de demander aux agents d'avoir un papier des responsables de l'enfant (souvent les parents).

A l'école primaire, nous avons la responsabilité des enfants, nous ne pouvons les laisser sortir que sur autorisation des parents.

NE LAISSONS PAS LA POLICE ENTRER DANS NOS ECOLES ET EMMENER DES ENFANTS SOUS NOS YEUX

La position du SNUipp national :

INTERPELLATION D'ELEVES : INDIGNATION

Le SNUipp dénonce l'opération de « chasse à l'enfant » lancée dans plusieurs écoles ces derniers jours. Il tient à exprimer sa profonde indignation face aux opérations de police afin de procéder à des expulsions qui se multiplient dans les écoles.

A Tulle, ce sont les enseignants et les élèves d'une école maternelle qui ont été extrêmement choqués d'assister à l'interpellation d'une enfant de 4 ans, d'origine arménienne coupable d'être, avec sa famille, en situation irrégulière en France. A Orléans, la police est intervenue sans ménagement, pénétrant dans les classes afin d'y soustraire une élève de huit ans. A Metz, c'est toute une école qui a dû se mobiliser et protéger deux fillettes de 5 et 10 ans d'une menace d'expulsion.

Chaque jour, le SNUipp est contacté par des enseignants indignés et sous le choc de ces interpellations inhumaines qui produisent des effets insécurisants et déstabilisants sur les élèves et sur l'ensemble de la communauté éducative. Les parents d'élèves et les enseignants qui ont apporté le soutien à ces enfants se voient d'ailleurs menacés et certains déjà inculpés.

Le SNUipp s'est engagé dans le cadre de RESF (Réseau Éducation Sans Frontières) à « prendre sous sa protection » ses élèves menacés d'expulsion. Il demande au Ministre de l'Éducation Nationale d'intervenir, afin que la sérénité puisse se rétablir et que les enfants aient droit comme tous les enfants à rejoindre leur école et à y travailler auprès de leurs camarades et au Ministre de l'Intérieur de cesser ces opérations au sein des écoles et aux abords de l'école.

**POUR L'AVENIR DU CANTAL
RECONQUERIR LES SERVICES PUBLICS**

A L' APPEL DE : FSU - CGT - CFDT - FO - UNSA - SOLIDAIRES -
MODEF - CONFEDERATION PAYSANNE

RASSEMBLEMENT ET MANIFESTATION

SAMEDI 21 OCTOBRE

A 9H30 PLACE DU 8 MAI AURILLAC

Suite aux politiques menées par les différents gouvernements, chacun a pu constater que le désengagement des services de l'Etat ne cesse de s'accentuer et d'accroître les inégalités territoriales.

En renvoyant aux Collectivités locales la réponse aux besoins fondamentaux sans leur en donner les moyens, la loi de décentralisation/régionalisation du gouvernement défait l'Etat de ses responsabilités premières et s'oppose aux préoccupations concrètes des populations. Il met dangereusement en cause les valeurs de la République et les services publics.

Notre département a déjà payé un lourd tribut à ces orientations :

- Distribution du courrier, fermeture ou transformation des bureaux de poste
- Fermeture de lignes, de gares SNCF, suppression du train de nuit Aurillac – Paris et au 28/08/2006 de la dernière liaison ferroviaire directe ; menaces sur la ligne Aurillac – Brive
- Projets de fermeture de sites de dépannage et d'accueil EDF ;
- Fermetures de classes, d'écoles dans l'enseignement public et suppressions de postes dans les collèges ;
- Transfert progressif de missions vers le chef-lieu dans un premier temps (Centres des Impôts de St Flour et Mauriac...), fermetures de trésoreries rurales (Pierrefort, Ruynes-en-Margeride)
- Menaces grandissantes sur les hôpitaux locaux (St-Flour, Mauriac, Murat), accélération brutale de la dégradation du service public hospitalier : fermeture de la maternité de Mauriac.

Les organisations syndicales se doivent de défendre les services publics de plein exercice, garantissant l'égalité d'accès et la qualité du service public rendu, indispensables à la vie de nos cantons.

Leurs disparitions expliquent en grande partie le départ des populations et dissuadent fortement l'installation de nouveaux arrivants.

Agissons pour l'abandon de la décentralisation/régionalisation, pour un véritable aménagement du territoire, indissociable de la démocratie. Appelons les élus du Cantal à prendre position, les salariés, les citoyens, la population à débattre et à agir pour ouvrir notre département vers un autre avenir.

Les organisations syndicales départementales CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, SOLIDAIRES, Confédération paysanne, MODEF, revendentiquent notamment pour ce qui concerne :

LA FONCTION PUBLIQUE :

- Stopper l'hémorragie des effectifs dans la fonction publique ; exiger la création de nouveaux postes de fonctionnaires et la transformation des emplois précaires en emplois statutaires dans la santé, l'éducation, la communication, l'énergie... afin que l'égalité de traitement des citoyens soit la même, quelle que soit l'implantation territoriale.
- Assurer la présence d'un véritable service public postal sur tout le département et rouvrir le centre de tri d'Aurillac pour du courrier intradépartemental à J+1.
- Donner à l'école publique les moyens, en personnel et matériel, d'assurer à égalité pour tous les jeunes un enseignement de qualité permettant à chacun d'atteindre son meilleur niveau de culture et de qualification. (Réduction des effectifs par classe, aide aux élèves en difficulté, remplacement et formation des personnels...)
- Lever toutes les menaces qui pèsent sur l'hôpital public en général et sur les établissement de Mauriac, Murat et St-Flour en particulier. Obtenir un effectif de personnel en adéquation avec le nombre de malades
- Ré ouvrir les trésoreries rurales fermées et rétablir toutes les missions dans les trois centres des impôts.

DECENTRALISATION :

- Rétablir rapidement, avant la mise en œuvre des dernières étapes de la loi du 13 août 2004, la mutualisation des moyens en matériels et en personnels de la DDE, par des conventions Etat/département.
- Rétablir les relations ferroviaires directes avec Paris par le train de nuit et améliorer les temps de parcours entre Aurillac et Clermont, Tulle et Brive.
- Réintégrer les TOS à l'Education Nationale.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

- Intégrer dans le réseau routier national la RD 802 entre Figeac et l'A20, la RD 926 entre Murat et Saint-Flour et la déviation Roffiac-Coren pour que la RN 122 soit réellement structurante en devenant un barreau inter-autoroutier A75/A20 et non un « moignon » à l'avenir incertain !
- Reclasser l'axe Aurillac - Tulle en route nationale 120, justifié par un désenclavement de l'ouest cantalien vers l'A 20 et l'A 89.